

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2024	TARIFS 2025	DATE D'EFFET	ACTE
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – TARIFS DES STATIONNEMENTS				A compter du 01/01/2025	Décision n° 2024/304 du 6 décembre 2024
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
STATIONNEMENT PAYANT PAR HORODATEURS (tarifs nets)					
ZONE CŒUR DE VILLE					
Voirie (limité à 2h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit les dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>					
	l'heure	1,00 €	1,00 €		
Parking extérieur Hôtel de Ville (limité à 2h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuit les samedis matin, dimanches, jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>					
	l'heure	1,00 €	1,00 €		
Parking Salbérie (sous le pont et côté Caisse d'Epargne) et rue Kléber (limité à 2h15 de stationnement – avec forfaits semaine et mois) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>					
	l'heure	1,00 €	1,00 €		
	la semaine	6,00 €	6,00 €		
	le mois	22,00 €	22,00 €		
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en voirie "zone Coeur de Ville " pour la durée maximum de stationnement autorisé (forfait post-stationnement) :					
	le forfait	25,00 €	25,00 €		
ZONE VERTE					
Voirie (limité à 2h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>					
	l'heure	0,50 €	0,50 €		
Voirie (limité à 2h15 de stationnement – avec une demi-heure gratuite) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>					
	une ½ heure/jour/véhicule	gratuit	gratuit		
	l'heure	0,50 €	0,50 €		
Parkings : Senghor et Office de Tourisme (limités à 8h15 de stationnement) :					
<i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits les samedis matin, dimanches, jours fériés</i>					
<i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>					
	l'heure	0,40 €	0,40 €		

Parkings : Saint-Pierre, Grands Jardins, Puits Gourdon (limités à 8h15 de stationnement – avec une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	une ½ heure/jour/véhicule	gratuit	gratuit
	l'heure	0,40 €	0,40 €
Place du 8 mai 1945 (limité à 8h15 de stationnement – avec une heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	1 heure/jour/véhicule	gratuit	gratuit
	l'heure	0,40 €	0,40 €
Parkings : Coignard, Orangerie, Turpault (proximité rue Marceau) (limités à 8h15 de stationnement – avec forfaits semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	l'heure	0,40 €	0,40 €
	la semaine	5,00 €	5,00 €
	le mois	20,00 €	20,00 €
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en voirie "zone Verte" pour la durée maximum de stationnement autorisé (forfait post-stationnement) :	le forfait	20,00 €	20,00 €
ZONE GARE			
Parking Gare (limité à 2 heures de stationnement – avec forfaits jour, semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>	l'heure	0,50 €	0,50 €
	la journée	3,00 €	3,00 €
	la semaine	10,00 €	10,00 €
	le mois	25,00 €	25,00 €
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en zone Gare (forfait post-stationnement) :	le forfait	20,00 €	20,00 €
STATIONNEMENT PAYANT PAR ENCAISSEURS (tarifs TTC)			
ZONE COEUR DE VILLE (parcs en ouvrage)			
Parking Arcades Rougé (une demi-heure gratuite) : <i>Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00) Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €
	forfait midi	0,80 €	0,80 €
	forfait nuit	0,80 €	0,80 €

<u>Dans la limite de 160 abonnements, situés au niveau B :</u>			
Abonnements 7h30 - 20h30	par mois	30,00 €	32,00 €
	par trimestre	80,00 €	82,00 €
	par an	280,00 €	286,00 €
Abonnements 24h / 24 h :	par mois	54,00 €	54,00 €
	par trimestre	152,00 €	152,00 €
	par an	550,00 €	555,00 €
Parking Mondement (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
<i>Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,80 €	0,80 €
Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	forfait nuit	0,80 €	0,80 €
<u>Dans la limite de 232 abonnements, situés dans l'ouvrage :</u>			
Abonnements 7h30 – 20h30 :	par mois	30,00 €	32,00 €
	par trimestre	80,00 €	82,00 €
	par an	280,00 €	286,00 €
Abonnements 24h / 24 h :	par mois	54,00 €	54,00 €
	par trimestre	152,00 €	152,00 €
	par an	550,00 €	555,00 €
Parking Place Travot (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
<i>Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,80 €	0,80 €
Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	forfait nuit	0,80 €	0,80 €
<u>ZONE VERTE (parcs en enclos)</u>			
Parking Turpault (une demi-heure gratuite) :	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
<i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i>	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €
Midi (de 12h00 à 14h00)	forfait midi	0,40 €	0,40 €

<u>Dans la limite de 65 forfaits :</u>			
Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €
Parking Mail (une demi-heure gratuite) :			
<i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i>			
Midi (de 12h00 à 14h00)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €
	forfait midi	0,40 €	0,40 €
<u>Dans la limite de 75 forfaits :</u>			
Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €
Parking Prisset (une demi-heure gratuite) :			
<i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i>			
Midi (de 12h00 à 14h00)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit
	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €
	forfait midi	0,40 €	0,40 €
<u>Dans la limite de 75 forfaits :</u>			
Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €
DISPOSITIONS DIVERSES			
<u>Tarif « Gros Consommateur » pour les associations de commerçants :</u>			
- achat en lot de 5 000 chèques parking, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,80 € pour un usage dans les parcs en ouvrage Arcades Rougé, Travot et Mondement, et de 0,40 € pour un usage dans les parcs en enclos Mail, Prisset et Turpault, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €
- bonification du temps de stationnement, par 1/2 heure et dans la limite d'1h30 par visite client, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur le parking des Arcades Rougé)	p/demi-heure / HT	0,10 €	0,10 €
<u>Tarif « Petit Consommateur » pour les commerçants de Cholet :</u>			
- achat en lot de 500 chèques parking , d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,80 € pour un usage dans les parcs en ouvrage Arcades Rougé, Travot et Mondement, et de 0,40 € pour un usage dans les parcs en enclos Mail, Prisset et Turpault, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €
<u>Tickets Congrès :</u>			
- achat de tickets Congrès, d'une valeur unitaire d'utilisation de 12 heures, valables :			

- sur les parcs en ouvrage Arcades Rougé, Travot et Mondement	par unité		5,00 €		
- sur les parcs en enclos Mail, Prisset et Turpault	par unité		3,00 €		
Dispositions générales :					
- Caution badge	par unité	30,00 €	30,00 €		
- Caution émetteur de commande	par unité	50,00 €	50,00 €		
- Les stationnements, sur les parcs, d'une durée inférieure à douze heures, et payés à la durée, sont facturés par pas de quinze minutes au plus, en application de l'article L 113-7 (Loi sur la Consommation), depuis le 1er juillet 2015 (tout quart d'heure entamé est dû).					
Dispositions particulières :					
- gratuité de stationnement sur voirie (de 9h à 10 h et de 18h à 19h) accordée aux habitants résidant le long d'une voie à stationnement payant du centre-ville, dans une zone proche de leur résidence principale					
- 25 stationnements "arrêts minutes" offrant 10 mn maximum de stationnement gratuit					
Concession Longue Durée :					
Possible uniquement sur les parkings Mondement en ouvrage, Arcades Rougé, Saint-Pierre et du Puits Gourdon					
Abonnements 24h / 24h pour une durée égale à 15 ans					
* < 5 places	p/an p/place	566,00 €	588,00 €		
* 5-10 places	p/an p/place	551,00 €	573,00 €		
* > 10 places	p/an p/place	530,00 €	551,00 €		
Ticket perdu :					
Forfait appliqué aux usagers n'ayant pas de ticket de stationnement et se présentant en sortie d'un parc en ouvrage ou d'un parc en enclos					
	forfait	12,00 €	12,00 €		
Pénalité :					
Appliquée aux véhicules sortant d'un parc en ouvrage ou d'un parc en enclos de manière frauduleuse ou sans s'acquitter du paiement dû					
	p/véhicule	19,00 €	19,00 €		

Bornes pour rechargement de fluides pour les campings-car (parking Jean Bouin) :					
- Rechargement en eau potable (environ 100 litres d'eau/10 mn)	p/10 mn de rechargement	4,00 €	4,00 €		
- Rechargement en électricité	p/8 h de rechargement	4,00 €	4,00 €		